

RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/38/28)



NATIONS UNIES

New York, 1983

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original : anglais]
[21 juillet 1983]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. TRAVAUX DU COMITE	5 - 12	1
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	13 - 15	4

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 37/97 du 13 décembre 1982, l'Assemblée générale a notamment prié le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/ de maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner toutes les propositions et observations pertinentes qui pourraient lui être faites, en ayant particulièrement présent à l'esprit le paragraphe 122 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2). L'Assemblée a également prié le Comité ad hoc de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session.

2. Le Comité ad hoc a élu le Bureau suivant :

Président : M. Ignatius Benedict Fonseka (Sri Lanka)

Vice-Présidents : M. Celso Pastor de la Torre (Pérou) 2/
M. Ryszard Krystosik (Pologne)

Rapporteur : M. Arturo Laclaustra (Espagne)

3. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a participé aux travaux du Comité en vertu du paragraphe 3 de la résolution 3183 (XXVIII). En vertu de cette même disposition, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont restés en contact avec le Comité ad hoc par l'intermédiaire de son Président. La République arabe syrienne, la République démocratique allemande, le Saint-Siège et le Viet-Nam ont assisté aux séances du Comité en qualité d'observateurs.

4. Le Groupe de travail créé en 1974 a continué à fonctionner 3/.

II. TRAVAUX DU COMITE

5. Conformément à son mandat mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité ad hoc a tenu deux sessions en 1983.

6. Au cours de la première session, le Comité ad hoc a tenu trois séances du 4 au 7 avril. A la première séance de la session (67ème séance), le Comité a appris que M. Juan José Calle y Calle (Pérou) avait achevé sa mission à New York et n'était par conséquent plus en mesure de continuer à remplir ses fonctions de vice-président du Comité. Le Comité a donc élu par acclamation M. Celso Pastor de la Torre (Pérou) nouveau Vice-Président. Le Comité a remercié M. Juan José Calle y Calle de la contribution qu'il avait apportée à ses travaux. L'autre poste de vice-président est demeuré vacant en attendant de nouvelles consultations.

7. Au cours de la deuxième session, le Comité ad hoc a tenu quatre séances, du 5 au 8 juillet. A la première séance de la session (70ème séance), le Comité a appris que M. Celso Pastor de la Torre (Pérou) avait démissionné de son poste de vice-président afin d'assumer d'autres fonctions. Le Comité a remercié

M. Celso Pastor de la Torre de la contribution qu'il avait apportée à ses travaux. Ce poste de vice-président est également demeuré vacant en attendant de nouvelles consultations.

8. Au cours des deux sessions, le Président et les représentants des Etats Membres ci-après du comité ad hoc ainsi que les observateurs suivants ont fait des déclarations : Bulgarie, Egypte, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, Sri Lanka, Tchécoslovaquie et Viet-Nam. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a également fait des déclarations.

9. Les membres du Comité étaient parfaitement au courant des positions exprimées précédemment par les gouvernements des autres Etats à propos de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

10. Le Groupe de travail a tenu quatre séances les 6 et 7 juillet, sous la présidence de M. A. Laclaustra (Espagne) et a établi le projet de rapport du Comité ad hoc.

11. Le Comité ad hoc à sa 73ème séance, le 8 juillet, a examiné et adopté son rapport, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

12. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 37/97 de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc, par l'intermédiaire de son Président, a maintenu des contacts étroits avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, et a obtenu les mises à jour ci-après desdites positions :

Chine

La position de base du Gouvernement chinois sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement demeure inchangée. L'absence de progrès en matière de désarmement enregistrée jusqu'ici n'est pas due au manque de conférences consacrées au désarmement, mais au fait que les superpuissances, s'accrochant tenacement à leur politique d'hégémonie, ont accéléré leur course aux armements et n'ont pas fait preuve de la moindre sincérité dans ce domaine. Cela étant, le moment n'est manifestement pas propice à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis estiment que, pour réussir, une conférence mondiale du désarmement doit avoir lieu dans un climat international propice. Une conférence qui échouerait ou qui ne serait pas concluante ne serait d'aucune utilité, mais risquerait d'entraver les efforts que l'on pourrait déployer ultérieurement pour trouver des mesures concrètes et vérifiables. Ainsi qu'ils l'ont noté dans les vues qu'ils ont présentées dans le rapport d'avril 1982 du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement à l'Assemblée générale, les Etats-Unis estiment qu'il n'y a pas à l'heure actuelle suffisamment d'accord politique sur les problèmes fondamentaux du désarmement qui constitueraient les thèmes essentiels d'une telle conférence. Les Etats-Unis continuent donc de penser qu'il est prématuré d'envisager de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

France

La position de la France en ce qui concerne les conditions qui devraient être réunies pour permettre de convoquer une conférence mondiale du désarmement n'a pas changé depuis l'année dernière. Elle constate que, dans les circonstances actuelles, il n'existe pas de consensus sur un tel projet.

Dans ces conditions, la France n'aurait pas d'objection à ce que le Comité ad hoc étudie la possibilité d'espacer ses réunions afin de tenir compte de cette impasse persistante.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continue d'estimer, comme les années précédentes, qu'étant donné le climat international actuel, il n'est pas utile d'envisager la tenue d'une conférence mondiale du désarmement. Le Royaume-Uni doute donc de l'utilité de continuer à réunir le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement et, en tout état de cause, pense qu'il ne conviendrait guère que le Comité entreprenne au stade actuel un travail de fond.

Union des Républiques socialistes soviétiques

L'Union soviétique réaffirme sa position de principe sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. A son avis, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de tâche plus importante, eu égard à la gravité de la situation internationale actuelle, que l'adoption de toute urgence de mesures visant à arrêter la glissade de l'humanité vers l'abîme nucléaire, à mettre fin à la course aux armements et à passer à de véritables mesures de réduction des armements. A cet égard, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement serait un important progrès vers la combinaison des efforts de tous les Etats pour atteindre cet objectif.

De l'avis de l'Union soviétique, une conférence mondiale du désarmement où l'on débattrait de façon exhaustive des problèmes de désarmement permettrait d'élaborer des moyens efficaces de réfréner la course aux armements et de réaliser un désarmement effectif. L'importance et l'utilité d'un tel forum viennent de ce que les résultats de la conférence ne seraient pas de simples recommandations mais des décisions précises que les Etats s'engageraient à appliquer.

L'idée de tenir une conférence mondiale du désarmement bénéficierait d'un large appui international, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les arguments avancés par certains Etats nucléaires pour justifier leur position non constructive sur cette question, à savoir l'aggravation de la situation internationale, n'ont aucune valeur. C'est précisément lorsque la situation internationale est particulièrement dangereuse, lorsque le monde est entraîné à un rythme toujours plus rapide dans la spirale de la course aux armements nucléaires, que le processus de l'accumulation des armements doit être arrêté avant qu'il ne soit trop tard.

Il est essentiel à cet égard d'exploiter toutes les possibilités, notamment celles que fournirait une conférence mondiale du désarmement.

Dans ses résolutions, l'Assemblée générale a mentionné à plusieurs reprises la possibilité de tenir une conférence mondiale du désarmement après sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est parfaitement logique que l'Assemblée générale puisse maintenant exprimer ses vues sur la date de cette réunion.

L'Union soviétique est fermement convaincue que la communauté mondiale tout entière se féliciterait de l'adoption d'une décision concernant les mesures préparatoires spécifiques d'une conférence mondiale du désarmement comme une preuve de la détermination des Etats Membres de se consacrer avec une attention particulière à l'étude et à la solution du problème du désarmement, qui sont d'une importance si vitale pour toute l'humanité.

Guidée par les principes de sa politique de renforcement de la paix et de limitation de la course aux armements, l'Union soviétique est prête à contribuer aussi activement que possible à l'adoption d'une telle décision.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

13. Le Comité ad hoc a réaffirmé que l'idée d'organiser une conférence mondiale du désarmement a été largement appuyée par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont toutefois insisté à des degrés divers ou exprimé des points de vue divergents sur les conditions de la tenue de cette conférence et sur certains aspects relatifs à la question de sa convocation, notamment ceux qui ont trait à la détérioration de la situation internationale. Il est également ressorti des positions récemment présentées par les Etats dotés d'armes nucléaires, qui figurent au paragraphe 12 du présent rapport et dont certaines confirment des éléments méritant d'être examinés attentivement par le Comité ad hoc, qu'aucun accord au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement dans les conditions actuelles n'est encore intervenu entre les Etats dotés d'armes nucléaires dont la participation à une telle conférence a été jugée essentielle par la plupart des Etats Membres de l'Organisation.

14. Etant donné qu'il importe beaucoup qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée à un moment opportun dès que possible, avec une participation universelle et après une préparation adéquate, l'Assemblée générale devrait examiner plus avant cette question lors de sa trente-huitième session, en gardant à l'esprit les dispositions pertinentes de la résolution 36/91 adoptée par consensus, en particulier le paragraphe 1 de cette résolution, et la résolution 37/97 également adoptée par consensus.

15. L'Assemblée générale voudra peut-être renouveler le mandat du Comité ad hoc et lui demander de rester en contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de se tenir en permanence au courant de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner tous les commentaires et observations qui pourraient lui être adressés sur ce sujet.

Notes

1/ Par sa résolution 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc serait composé des 40 Etats Membres de l'ONU suivants non dotés d'armes nucléaires, qui ont été nommés par le Président de l'Assemblée après consultation avec tous les groupes régionaux : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

2/ Voir par. 7.

3/ Le Groupe de travail est composé des Etats Membres suivants : Burundi, Egypte, Espagne (Président), Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Mexique, Pérou, Pologne et Sri Lanka. La Colombie, le Japon, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont participé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور البورع في جميع أنحاء العالم . اسئلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
